



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion du 11 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 avril à 18 heures 00, en application du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de Silly sur Nied, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

### Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND (arrivé à 18 h 35)
BURTONCOURT :	M. Daniel MICHEL
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	MM. Jean-Marie GORI, Jean-Paul LARISCH, Guillaume BERNEZ, Mme Nicole BURGER
COURCELLES-SUR-NIED :	MM. Fabrice MULLER, Olivier MULLER, Mme Claudine GLOTTIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Lucien MUNIER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO,
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Marie GAUTIER
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER (départ à 19 h 30)
RETONFEY :	M. Michel ZDJELAR, Mme Audrey PINTE
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	M. Jean HARAMBOURE
SANRY-LES-VIGY :	M. Luc PROCH
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Alain MANTELET
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Philippe PIOT
VIGY :	MM. Nicolas LE BOZEC, Hervé BOULANGER, Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Jean-François LELLIG
VRY :	M. Jean-Marie RITZ

### Absents excusés :

COLLIGNY-MAIZERY:	Mme Francine KONIECZNY
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON, Mmes Peggy RASQUIN, Armelle REISER LAGRUE,
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Christian HENNER, Gilles VOITURET
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Sylviane ETERNACK
VIGY :	M. Alain VANZELLA

Mme Francine KONIECZNY a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour.  
 M. Etienne LOGNON a donné procuration à M. Jean-Marie GORI pour tous les points à l'ordre du jour.  
 Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.  
 Mme Armelle REISER LAGRUE a donné procuration à M. Guillaume BERNEZ pour tous les points à l'ordre du jour.  
 M. Gilles VOITURET a donné procuration à M. Éric GULINO pour tous les points à l'ordre du jour.  
 M. Christian PETIT donné procuration à Mme Audrey PINTE pour tous les points à l'ordre du jour  
 M. Lionel GUIRAUT donné procuration à M. Luc PROCH pour tous les points à l'ordre du jour

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Madame Audrey ECKER, est nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2018.**

Monsieur Michel HERENCIA informe le conseil communautaire que la délibération N°037/2018 du 3 avril 2018 comporte deux erreurs, la première : oubli de la commune de Coincy dans les utilisateurs de la déchetterie de Metz Métropole, la deuxième le renouvellement de la convention pour une durée de 9 mois, au lieu d'un an comme précédemment.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 3 avril 2018 avec les modifications ci-dessus.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.**

Le Président informe le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de ses délégations,

Date	Objet	Société	Montant ht	Service
04/04/2018	Contrat de distribution d'électricité station de Courcelles Chaussy	UEM	/	Assainissement

**FINANCES - ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018. DC N°043/2018**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas modifier le taux des taxes directes locales 2018 de la Communauté de Communes à savoir ;
  - Taxe d'habitation = 1.22 %
  - Foncier bâti = 0.724 %
  - Foncier non bâti = 2.59 %
  - CFE = 18,94 %

CHARGE le Président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2018. DC N°044/2018**

Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement 4.711.668,72 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à 5.239.255,82 €.

Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2018 tel que défini ci-dessus.

#### **FINANCES – BUDGET PRIMITIF OM 2018. DC N°045/2018**

Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif OM 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 629.337,77 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à 2.032.458,07 €.

Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif OM 2018 tel que défini ci-dessus.

#### **FINANCES – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018. DC N°046/2018**

Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif Assainissement 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 4.263.100,93 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à 2.110.407,81 €.

Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif Assainissement 2018 tel que défini ci-dessus

#### **FINANCES – BUDGET PRIMITIF PRESTATIONS DE SERVICES 2018. DC N°047/2018**

Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif prestations de services 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 0 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à 47.746,75 €.

Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif prestations de services 2018 tel que défini ci-dessus

#### **FINANCES – BUDGET PRIMITIF ZA MONTOY-FLANVILLE 2018. DC N°048/2018**

Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif Zone Artisanale de Montoy-Flanville 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 1.173.134,79 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1.865.969,11 €

Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif Zone Artisanale de Montoy-Flanville 2018 tel que défini ci-dessus.

#### **FINANCES – BUDGET PRIMITIF ZA COURCELLES CHAUSSY 2018. DC N°049/2018**

Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif Zone Artisanale de Courcelles-Chaussy 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 989.926,96 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1.026.938,00 €

Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif Zone Artisanale de Courcelles-Chaussy 2018 tel que défini ci-dessus.

#### **FINANCES – BUDGET PRIMITIF ZA AVANCY 2018. DC N°050/2018**

Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif Zone Artisanale d'Avancy 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 325.600,66 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à 551.677,31 €

Le conseil communautaire, après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif Zone Artisanale d'Avancy 2018 tel que défini ci-dessus.

#### **FINANCES – BUDGET PRIMITIF EAU 2018 : MODIFICATION DE CREDITS. DC N°051/2018**

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à une modification de crédits afin de pouvoir effectuer les opérations d'ordre concernant les amortissements.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les modifications de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé de l'article	Somme	Article	Libellé de l'article	Somme
6811-042	Dotations aux amortissements	580,00			
023	Virement à la section d'investissement	-580,00			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé de l'article	Somme	Article	Libellé de l'article	Somme
			021	Virement de la section de fonctionnement	-580,00
			2812-40	Agencements et aménagements de terrains	580,00

**PATRIMOINE – CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR L'AMENAGEMENT DU BATIMENT DE LA CCHCPP. DC N°052/2018**

Le Président informe le Conseil Communautaire que suite à la consultation et aux offres reçues, la commission « patrimoine » a donné un avis favorable pour le cabinet d'architecte BOLLE ET BONDUE pour un montant de 31.900, 00 € HT.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance des différentes offres, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de suivre l'avis de la commission patrimoine et de confier les travaux au cabinet d'architecte BOLLE ET BONDUE pour un montant de 31.900,00 € HT.

**PATRIMOINE – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DU BATIMENT DE LA CCHCPP. DC N°053/2018**

Le conseil Communautaire après avoir accepté le projet présenté par le cabinet d'architecte BOLLE ET BONDUE pour un montant de 290.000,00 € HT soit 348.000,00 € TTC et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser l'aménagement des locaux de la CCHCPP tel que présenté

SOLLICITE les subventions suivantes :

- **Subvention Conseil Départemental AMITER** : 30 % de 290.000,00 € HT soit 87.000,00 €
- **Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR)** : 30 % de 290.000,00 € HT soit 87.000,00 €

La charge nette de la collectivité soit 116.000 € HT pourrait être couverte par des fonds libres et un emprunt.

S'ENGAGE à effectuer ces travaux et à assurer la couverture financière à la charge de l'EPCI.

**PERSONNEL - PARTICIPATION A L'AMICALE DU PERSONNEL ET PARTICIPATION POUR LES CHEQUES VACANCES. DC N°054/2018**

Le Président informe le conseil communautaire que chaque année l'amicale du Personnel bénéficie d'une participation financière de la communauté de communes permettant à ses adhérents l'attribution de chèques vacances ainsi qu'une subvention de fonctionnement.

La subvention de fonctionnement demandée pour 2018 est de 2.000,00 € et la participation pour l'attribution des chèques vacances est de 2.400 € (montant correspondant au nombre de chéquiers sollicités par les membres et de la partie prise en charge par l'amicale)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'amicale du personnel :

- ✓ Une subvention de fonctionnement 2018 de 2.000,00 €
- ✓ Une subvention de 2.400 € concernant la participation financière aux chèques vacances.

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2018.

La séance est levée à 20 H 05.

Fait à PANGE, le 18 avril 2018

Le Président,  
Roland CHLOUP.

